

Le trois juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - EL BASRI - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - PROUX - RAFIK - RIGONDEAUD - REGRENIL - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
Mme EL HARMOUCHI à Mme RAFIK
M. BURLIER à M. PÈBRE
M. MATHA à M. ISSARD
M. BANIZETTE à M. GERGAUD
Mme SÉDANO-GRELLETY à Mme DANÈDE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD

Membres en exercice :	29
Présents :	21
Votants :	28
Date de convocation :	27/06/2023

ABSENT : M. DUMORTIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme FOUCAUD

DÉLIBÉRATION 2023-07-12 - CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION AU SERVICE ÉDUCATION 8H/SEMAINE À COMPTER DU 22 AOÛT 2023

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-8 et L332-14;
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 22 juin 2023,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à une réorganisation des missions des services éducation et entretien des locaux au sein des effectifs permanent de la collectivité, il convient de créer un poste permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet (8H/semaine) à compter du 22 août 2023.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires ou contractuels relevant de la catégorie C de la filière adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet à compter du 22 août 2023 et résumée ci-après :

SITUATION	
NOMBRE	POSTE À CRÉER AU 22 AOÛT 2023
1	Adjoint technique territorial

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 20 juin 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet à compter du 22 août 2023 telle que résumée ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 4 juillet 2023
Monsieur le Maire

AR Prefecture

016-211601661-20230703-2023_07_12-DE
Reçu le 10/07/2023

